

Séance du 23 avril 2026

Le CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Claudine DARANLOT, doyenne des membres,

N° 2026-1-1

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. Thierry BEAUJOUR, Mme Claudine DARANLOT, Mme Laurine LABATTU, M. Yohann MOREAU, Mme Patricia DE LEMOS SOARES, Mme Ghislaine VASNIER

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. Eric BRUNIAUX

Etai(en)t excusé(s) :

M. Didier PORTRON (sorti de la salle pour le vote)

Date de la convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
24 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme Patricia DE LEMOS SOARES

24/04/2026
et publication du
27/04/2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CCAS, réuni sous la présidence de Mme Claudine DARANLOT, doyenne des membres, délibérant sur le compte financier unique 2025 dressé par M. Didier PORTRON, Président du CCAS et Maire de Moëze, Mme NGUYEN Dinh-Khai, Contrôleur des Finances publiques et M. BRUN Jean-Michel, Inspecteur divisionnaire FiP hors classe,

**TELETRANSNIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702378 -- 2026 042
3 -- CCAS_2026_1_1 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/04/2026

Investissement

Dépenses :	Prévu :	2 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	2 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	2 660,00
	Réalisé :	2 353,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	2 660,00
	Réalisé :	2 687,78
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	334,43
Résultat global :	334,43

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président du CCAS et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour cet extrait certifié conforme.

Fait à MOËZE

Le Président du CCAS M. Didier PORTRON

le(s) secrétaire(s) de séance

